



Dévoluy Ski Développement

Aménagement d'un réseau neige sur les pistes Chamois et Sommarel *Dévoluy (05)*

Dossier d'examen au cas par cas Annexes au formulaire CERFA n° 14734*04

Annexe obligatoire n°2 : Plan de situation au 1/25 000^{ème}

Annexe obligatoire n°3 : Photographies de la zone d'étude

Annexe obligatoire n°4 : Plans du projet

Annexe obligatoire n°5 : Plan des abords du projet

Annexe obligatoire n°6 : Localisation et effets du projet sur les sites Natura 2000

Annexe complémentaire n°1 : Incidences du projet sur les ressources naturelles

Annexe complémentaire n°2 : Incidences du projet sur la biodiversité

Annexe complémentaire n°3 : Incidences du projet sur le paysage

Annexe complémentaire n°4 : Synthèse des incidences et détail des mesures ERC

Annexe complémentaire n°5 : Analyse des effets cumulés du projet sur l'environnement

12 octobre 2026

Réf. : 2025211



Karum

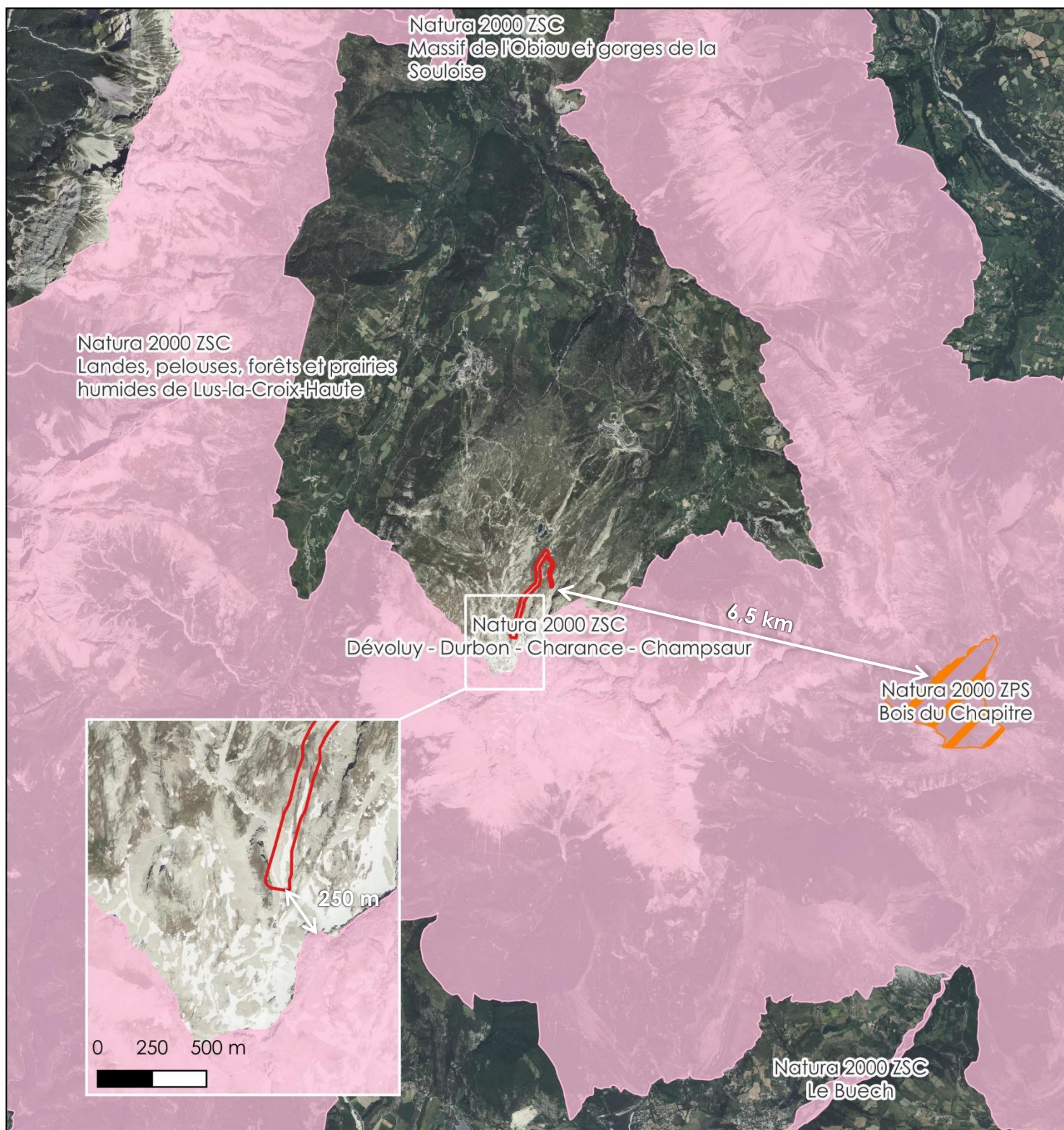
ACTIONS NATURE

DESCRIPTION

Source : INPN via Patrinat (12/2024)

CODE DU SITE	FR9301511
NOM DES SITES	ZSC « Dévoluy - Durbon - Charance – Champsaur »
PROXIMITE AVEC LE PROJET	Au plus proche à environ 250 m au Sud à vol d'oiseau. Séparation par ligne de crête, versants topographiques différents et sans lien écologique
TYPE DE SITE	Zone Spéciale de Conservation
SUPERFICIE TOTALE DU SITE	35 530 ha
SYNTHESE DES ENJEUX	Site localisé sur 2 domaines biogéographiques : 90% pour le domaine alpin et 10% pour le domaine méditerranéen Ensemble exceptionnel en contexte calcaire disposant des plus beaux éboulis de France. Zone limite Alpes du Nord, Alpes du Sud avec affinité ouest alpine ; zone dont les sommets ont échappé aux glaciations. La position de massif charnière et le foyer endémique en font un site remarquable. Le cortège spécifique faune-flore est remarquable. Grottes abondantes et intéressantes dans ce relief karstique. Espèces végétales présentant un très fort intérêt patrimonial, notamment sur le plateau sommital de Bure bénéficiant d'un arrêté de protection de biotope. Site très favorable aux chiroptères (20 espèces recensées à ce jour). Vulnérabilité : zone peu perturbée par l'homme, (falaises, éboulis, forêt avec accès difficile) ou milieu en équilibre sylvo-pastoral depuis des siècles (Plateau du Dévoluy). La menace viendrait d'un abandon du milieu rural. Le maintien des agrosystèmes traditionnels est indispensable pour garantir la biodiversité.

CODE DU SITE	FR9312004		
NOM DES SITES	ZPS « Bois du Chapitre »		
PROXIMITE AVEC LE PROJET	Environ 6,5 km à vol d'oiseau. Séparation par ligne de crête, versants topographiques différents et sans lien écologique		
TYPE DE SITE	Zone de Protection Spéciale		
SUPERFICIE TOTALE DU SITE	212 ha		
SYNTHESE DES ENJEUX	Vallon forestier dominé par une hêtraie-sapinière « subnaturelle » sillonnée de ravins, certains fréquemment parcourus par des avalanches, où se développent des forêts de feuillus à érables, aulnes et frênes (selon l'altitude) plus ou moins hygrophiles. La forte pente et l'amplitude altitudinale permettent la présence d'un large gradient de faciès. Pentes subsommitales formées de pelouses subalpines calcicoles assez ouvertes et de quelques éboulis et barres rocheuses calcaires. Vulnérabilité : dérangements répétés pouvant conduire à l'échec de la reproduction d'espèces sensibles (galliformes, rapaces) ; surdensité d'ongulés pouvant induire des problèmes de compétition alimentaire (cervidés et gélinotte) ou de prédation (sanglier et tétras / gélinotte) ; régression des pelouses d'altitude due à l'abandon des pratiques sylvo-pastorales et à une reconquête naturelle par la forêt.		
ESPECES VISEES A L'ART. 4 DE LA DIRECTIVE 2009/147/CE	<i>Pernis apivorus</i> Bondrée apivore <i>Milvus migrans</i> Milan noir <i>Circaetus gallicus</i> Circaète Jean-le-Blanc <i>Aquila chrysaetos</i> Aigle royal <i>Falco peregrinus</i> Faucon pèlerin <i>Bonasa bonasia</i> Gélinotte des bois	<i>Bubo bubo</i> Hibou grand-duc <i>Glaucidium passerinum</i> Chevêchette d'Europe <i>Aegolius funereus</i> Nyctale de Tengmalm <i>Dryocopus martius</i> Pic noir <i>Lullula arborea</i> Alouette lulu	<i>Lanius collurio</i> Pie-grièche écorcheur <i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i> Crave à bec rouge <i>Emberiza hortulana</i> Bruant ortolan <i>Alectoris graeca saxatilis</i> Perdrix bartavelle <i>Tetrao urogallus aquitanicus</i> Grand Tétrás des Pyrénées



Légende

Zone d'étude

Sites Natura 2000

ZSC - Directive Habitats

ZPS - Directive Oiseaux



Échelle : 1:100 000

0 2000 m

Conception: KARUM n°2025211 / L.SEAUVE
 Données fonds de carte issues de BD ORTHO® - IGN - (2025)
 Source de données : IGN (2022), KARUM
 Date : 05/10/2026

ENJEUX

La zone d'étude est entourée par la ZSC « Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur », qui vient au plus proche à 250 m à vol d'oiseau de la zone d'étude. Cependant, dans ce secteur, le site Natura 2000 est situé sur l'autre versant topographique du plateau de Bure et séparé de la zone d'étude par la ligne de crête de la montagne d'Aurouze.

Toutefois, le site abrite, entre autres, le Loup gris et le Lynx boréal, espèces d'intérêt communautaire prioritaire dont l'habitat est protégé. Ces **espèces sont à grand rayon d'action mais** seul le Loup **peut potentiellement fréquenter la zone d'étude**, a minima pour ses déplacements.

La ZPS la plus proche est le site « Bois du Chapitre », situé à environ 6,5 km à vol d'oiseau à l'Est de la zone d'étude. Ce site est fréquenté par des espèces avifaunistiques d'intérêt communautaire, dont certaines telles que l'Aigle royal, le Circaète Jean Leblanc, le Grand-duc, le Milan noir et la Bondrée apivore sont en mesure de survoler la zone d'étude, notamment pour la chasse, au regard du rayon de déplacement de ces espèces.

INCIDENCES

Le projet consiste à réaliser un réseau neige sur un secteur déjà aménagé du domaine skiable (pistes de ski, remontées mécaniques), qui présente un fonctionnement estival et hivernal.

Concernant les ZSC, au vu de leurs enjeux propres, leurs localisations lointaines et la nature des travaux, il n'y a pas lieu de considérer de liens écologiques entre les zones d'étude et ces sites Natura 2000.

Parmi les espèces ayant justifié la désignation de la ZPS « Bois du Chapitre », seul l'Aigle royal a été observé sur la zone d'étude. Le passage des espèces de rapaces comme le Circaète Jean Leblanc, le Milan noir et la Bondrée apivore est possible.

Etant donné la nature du projet, sans opération hélicoptérée et sans mise en place de structures aériennes (câbles de remontées mécaniques en particulier, pouvant induire un risque de percussio n avec les rapaces), les travaux ne sont pas de nature à remettre en cause durablement les populations avifaunistiques ayant justifié la désignation de la ZPS « Bois du Chapitre » ou les grands mammifères (Loup) potentiellement présents dans le secteur. Cependant, le temps des travaux et de la reprise du couvert végétal, les secteurs remaniés ne seront pas privilégiés par la faune pour les déplacements et la chasse.

L'incidence brute concernant la ZPS « Bois du chapitre » et les autres zonages Natura 2000 à proximité est donc considérée comme **négligeable**.

MESURES

Une mesure est toutefois proposée afin de réduire au maximum les nuisances pour les potentiels rapaces durant la phase chantier. Des mesures sont prévues pour réduire les incidences sur l'avifaune dans l'annexe complémentaire n°2.

- ➔ **MR 1** : Gestion des nuisances et des émissions en phase travaux ;
- ➔ **MS 1** : Suivi environnemental de chantier.

L'annexe complémentaire n°4 présente le détail de la mesure.

L'incidence résiduelle est considérée comme **négligeable**.